



La photographie de rue ou street photography, c'est quoi et peut-on tout photographier ?

La photo de rue m'a toujours fortement intéressé, j'ai toujours admiré ces photos prises sur l'instant dans des lieux communs et dans lesquelles on perçoit la vie de tous les jours. Mais ça m'a aussi toujours beaucoup impressionné. Comment ces photographes font pour être là au bon moment, voir ce petit truc qui fait que la photo fonctionne et surtout, parfois, comment osent-ils se confronter au regard du passant, voir au risque de se faire agresser par les plus réticents ?

Si vous ne le saviez pas encore, je fais partie du Royal Photo Club Entre Nous de Nivelles depuis quelques années maintenant. Il y a quelques semaines, on m'a proposé de faire une petite présentation sur la street photography. J'ai hésité un peu vu que je ne suis pas vraiment photographe de rue dans ma pratique habituelle... mais le sujet étant loin de ne me laisser indifférent, étant très curieux de nature et toujours partant pour de nouveaux challenges, j'ai accepté 😊. D'ailleurs, je ne regrette absolument pas ! J'ai appris beaucoup de choses et depuis j'ai même commencé à pratiquer... et c'est génial ! J'ai eu envie de partager cette découverte en vous faisant un petit résumé de ma vision sur le sujet en deux ou trois articles.



Manif © Florent Letertre Photographe



La street photography c'est quoi

On trouve beaucoup de définitions et d'avis très différents de ce qu'est la street photography. Mais il y a quand même certains éléments qui se recoupent. Voyons plutôt avec deux définitions de photographes de rue actuels.

"La photographie de rue c'est un moyen de saisir sur le vif la vie dans l'espace public. Il n'y a pas de préparatifs, on ne demande l'avis de personne et l'instant que l'on saisit ne se reproduira jamais. C'est comme si l'on tendait un miroir à la société. Un instant d'humanité unique capturé à un moment crucial. La photographie de rue c'est comme une boîte de chocolats. On ne sait jamais sur quoi on va tomber."

Thomas Leuthard



© Thomas Leuthard



"La photo de rue recouvre tout type de clichés pris dans l'espace public. Elle montre le plus souvent des personnes vaquant à leurs activités quotidiennes. Sa valeur essentielle et non négociable est qu'**elle n'est jamais mise en scène**. C'est un pot pourri, d'où la difficulté de définir précisément ce qu'est la photo de rue. La photo de rue n'exige pas la présence de personnes. Le lieu est un facteur clé dans la photo de rue."

David Gibson



© David Gibson

Pour ma part, de ce que j'ai appris et compris de cette pratique, dont la vision est finalement très personnelle, je considère que c'est une discipline de la photographie qui consiste à capturer de manière spontanée des situations uniques et des moments furtifs qui se déroulent dans des scènes du quotidien ou des lieux publics, de préférence avec des êtres vivants, dans le but de montrer et conserver la trace d'une époque, d'une culture, d'un mode de vie qui est en constante évolution.



Peut-on tout photographier

C'est sans doute la partie la plus compliquée de cette pratique, savoir ce qu'on peut faire et ne pas faire. Et en même temps c'est ce qui effraie la plupart des photographes qui souhaiteraient faire de la photo de rue, les gens n'aiment pas qu'on les prenne en photo. Mais finalement, c'est comme beaucoup de choses, plus on en sait sur le sujet, mieux on est préparé pour l'aborder sereinement et avec confiance. Et si on est en confiance, plus on a de chance que ça se passe bien. Donc, il faut simplement connaître les règles et passer à l'action avec respect et éthique.



© Nico Harold



Les aspects légaux en street photography

"Pour pratiquer la Street Photography, il ne faut pas se soucier de la réaction des gens."

David Gibson

C'est bien beau Monsieur Gibson, mais aussi faut-il connaître les droits et les devoirs que nous avons en tant que photographe de rue. Et bien c'est assez simple finalement. La législation actuelle est prise entre trois articles de lois en matière de droit à l'image, à savoir, **le respect de la vie privée, le droit à l'information et à la liberté d'expression et enfin le droit d'auteur**. Et dans la majorité des situations, ils cherchent l'équilibre entre d'un côté la notion d'atteinte au droit à l'image et de l'autre la notion de liberté d'expression. Il existe bien sûr des cas où les images sont tout bonnement interdites ou nécessitent une autorisation :

- les images relevant de la **sphère intime et privée** (sauf autorisation)
- les images **irrespectueuses ou dévalorisantes** d'une personne (de même que la légende)
- les images **portant préjudice à la dignité humaine** (en fonction du contexte et de la composition)
- les images **de mineur ou d'adulte sous tutelle** (sauf autorisation des parents ou tuteurs)
- et évidemment les clichés « volés » **réalisés à l'insu de la personne** (contre son gré), notamment au téléobjectif (paparazzi)



© Ania Klosek



Le droit à l'image en particulier

Comme vous vous en doutez, il existe des particularités. Par exemple, vous le savez probablement, toute personne peut refuser d'être prise en photo ou que cette photo soit utilisée (publication, impression, reproduction, communication,...). Cependant, cela ne s'applique qu'aux **personnes prises seules et pouvant être reconnues et identifiées**. Mais une **autorisation écrite ou orale** peut malgré tout permettre au photographe de prendre sa photo et de l'exploiter. Ce qui **supprime évidemment la spontanéité** et le naturel recherchés en street photography. Mais alors comment faire ?

Et bien, il est bon de savoir **qu'il est tout à fait autorisé de prendre des inconnus en photo dans la rue** ou dans les lieux publics, **même sans leur consentement**. En fait, c'est le fait de **diffuser l'image** qui **peut poser problème**. Et toute personne qui est **reconnaisable** sur une photo peut se prévaloir de son droit à l'image et peut alors porter plainte. Il est aussi bon de savoir que ce droit vaut jusqu'à **20 ans après le décès de la personne**, ce sont donc les héritiers qui peuvent alors autoriser l'utilisation de la photo.

"Ne prenez pas de risque... ou bien ignorez le risque !"

Thomas Leuthard

Vous l'avez compris, il n'y a rien de totalement défini et sûr mais il existe diverses solutions pour pratiquer la street photography sans risque. En voici quelques unes :

- Prendre les gens en contre-jour
- Prendre les gens de derrière/de dos
- Utiliser le flou
- Inclure les gens sans qu'on puisse les identifier
- Les animaux
- Les événements publics



© Denis Cherim



Éthique

Le photographe de rue capture ce qu'il voit, ce qui se passe autour de lui, il montre la réalité « telle qu'elle est dans la rue ». En gros, il témoigne de la vie quotidienne. Bien sûr, c'est à lui de déterminer ce qui est « photographiable » de ce qui ne l'est pas. Et comme dans tous les domaines, l'éthique est une question personnelle qui sera très différente d'un individu à l'autre. Par exemple, un autre photographe pourrait prendre la photo que vous avez décidé de ne pas prendre. **Le principe éthique à l'œuvre dans la pratique photographique et tout simplement le respect d'autrui.** Rappelez-vous, qu'il n'est tout simplement pas acceptable de montrer les gens de manière cruelle ou peu flatteuse.

Donc, en tant que photographe, nous avons un devoir et une responsabilité envers nous-mêmes mais aussi et surtout envers la communauté artistique et nos semblables. Ce ne sont finalement pas des règles mais plutôt des principes et des valeurs à appliquer dans l'intérêt de tous.



© Florent Letertre Photographe



En conclusion

Pour conclure cet article sur la partie légale, il faut retenir que si la photo sert à alimenter un projet avec une démarche artistique, tant qu'il n'y a pas atteinte à la dignité d'une personne et tant que l'image n'a pas de conséquence graves, alors, la plupart du temps, la justice permet au photographe de diffuser sa photo. Évidemment, gardez toujours à l'esprit la bienveillance et le respect dans votre démarche.

Le prochain article portera sur **le matériel et les réglages spécifiques à la photo de rue.**

Pour la présentation sur la street photography dont je vous parlais au début et pour écrire cet article, je me suis basé sur les livres [Street Photography - Le savoir-faire du photographe de rue](#) de David Gibson, [Les secrets de la photo de rue](#) de Gildas Lepetit-Castel et le [Guide juridique de l'image](#) de Christelle Capo-Chichi & Isabelle Durand que j'ai lus et relus. Je vous les conseille tous les trois, ils sont clairs, détaillés et imagés pour une excellente compréhension de ce sujet.